

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
OURTHE-VESDRE-AMBLEVE**

(asbl GREOVA)

COMMUNE D'OUFFET

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Procès-verbal de la CLDR

du 27 novembre 2019 à 19h00

(Salle du Conseil communal – rue du village 3 à 4590 Ouffet)

Présences

La liste des présences n'est pas complétée.

Représentation	Effectifs	Suppléants
<u>Géographique</u> Ouffet Warzée Ellemelle	JANSSEN Paulette VAN SULL Philippe GROSFILS Francis	LIZEN Jean-Marie JADIN Benoît LAWALREE Geneviève (excusée)
<u>Politique</u> EC EC EC AE	MAILLEUX Caroline (excusée) LARDOT Renée FROIDBISE Francis BRAQUET Marie-Jeanne	PREVOT Michel SERVAIS Emilie SEIDEL Marie-Cécile LESPAGNARD Lionel
<u>Groupe d'âge</u> 30 ans et moins 30 à 50 ans + 50 ans	MARTIAL François (excusé) MASSIN Arnaud RUTHY Philippe	POULIPOULIS Simon (excuse) WAUTELET Fanny (démissionnaire) DEFRERE Marcel
<u>Associatif et autres</u>	TRINE Jean-Marie DEFRECHEUX Marie-Louise KALBUSCH Xavier WAUTELET Paul MOES Jean-Marc (excusé) LEGRAND Jean-Pierre GROGNA Pierre DALVAUX Anandi + JACOB Tony	VANDORMAEL A-C MARCHAL Caroline LACASSE Fabian LIZEN Valérie SERVAIS Yves (excusé) BAUDOIN Joseph VANDERVORST Philippe LIMBOURG Sara

Agent de développement du GREOVA : **EVARD Alix**

Rapporteur : Alix EVARD

Rappel de l'ordre du jour

1. Approbation du PV de la CLDR du 16 octobre 2019 ;
2. Présentation d'un PowerPoint relatif au « Maillage écologique » et constitution d'un GT citoyen en faveur de l'actualisation et de la mise en œuvre la fiche 2.6 « *Renforcement du maillage écologique afin de favoriser la biodiversité* » ;
3. Présentation des points principaux du CSC relatif à la désignation d'un bureau d'études pour le projet définitif de la fiche-projet 3.2 « *ELLEMELLE, Aménagement de logements tremplins/ou moyens pour jeunes dans le bâtiment de l'ancienne Administration communale et de l'ancienne école, notamment dans un but de valorisation du patrimoine* » ;
4. Divers.

Compte-rendu de la réunion

a) Approbation du PV de la CLDR du 16 octobre 2019

Le PV est approuvé sans remarque à l'unanimité ; une correction est néanmoins apportée par Mme LARDOT concernant l'appartenance de deux membres : M. LESPAGNARD et Mme BRAQUET sont membres d'Agir ensemble et non de l'Entente communale.

b) Présentation d'un PowerPoint relatif au « Maillage écologique » et constitution d'un GT citoyen en faveur de l'actualisation et de la mise en œuvre de la fiche 2.6 « Renforcement du maillage écologique afin de favoriser la biodiversité »

M. Philippe VAN SULL, professionnel en la matière, présente aux membres avec l'aide d'un support visuel PowerPoint les résultats de plusieurs ateliers relatifs à la création d'un maillage écologique auxquels il a participé. L'entièreté de ce PowerPoint peut être consulté sur l'adresse web suivante : biodiversite.wallonie.be/wallonie.html?IDC=6235 , mais en voici un bref récapitulatif :

Le maillage écologique peut concerner plusieurs thématiques ou milieux ; voici plus particulièrement ceux concernés par le territoire d'Ouffet : réseau écologique, agriculture, forêt, milieu urbain, gouvernance, tourisme et bien-être.

⇒ **Réseau écologique**

- Implique de faire une cartographie de tous les réseaux écologiques existants (beaucoup sont ignorés du public), de restaurer les connectivités entre les habitations et populations des espèces, de rendre le réseau écologique opérationnel, et de définir un objectif chiffré relatif à la protection du territoire.

⇒ **Agriculture**

- La PAC (*Politique Agricole Commune* instaurée il y a plusieurs décennies pour nourrir l'Europe, mais dont les gros subsides sont essentiellement destinés aux cultures intensives) est l'un des grands responsables de la baisse de la biodiversité.
- Nécessité de bien informer et d'accompagner les agriculteurs ;
- Le retour de la biodiversité réorientera le juste prix de l'agriculture (les consommateurs ne paient en effet pas leur nourriture au bon prix car les intermédiaires depuis le producteur se servent beaucoup trop au passage ; et effet néfaste du dumping) ;
- Nécessité de parvenir à ses fins (comportement exemplaire des agriculteurs) via un système ferme de recommandations et de répressions.

⇒ **Forêt**

- Il faut parvenir à un juste équilibre entre forêt et gibier, mais sans pour autant abandonner les chasses. Il s'agirait plutôt d'encourager « une autre chasse ». Certaines de nos forêts sont déjà labellisées FSC.
- Les forêts publiques sont généralement mieux protégées que les privées au niveau de la qualité du sol ;
- Importance de maintenir les forêts dites anciennes (petites parcelles où peu de gestion humaine a eu lieu) mais aussi celles bien gérées par l'homme (les ornières des machines par exemple ont contribué à l'augmentation de la biodiversité à certains endroits) ;
- L'usage des chevaux et le ramassage des bois y contribue également ;
- Les droits de succession ne sont désormais plus problématiques lors de successions forestières (les propriétaires en ressentent moins la corde au cou) ;
- Nécessité de parvenir à ses fins (comportement exemplaire des propriétaires forestiers) via un système ferme de recommandations et de répressions.

⇒ **Milieu urbain**

- Ici, ce ne sont pas les recommandations ni la répression qui sont prônées pour parvenir à ses fins, mais bien la stratégie : s'assurer que tout ce qui est investi reste toujours, même par la suite, à la hauteur des investissements réalisés.
- Nécessité d'une base légale forte en guise de soutien.

⇒ **Gouvernance**

- Les responsables politiques jouent un rôle essentiel dans la mise en action de tous les projets relatifs au maillage écologique. En effet, bien que des organismes citoyens existent, ils se heurtent parfois aux chappes installées par l'ensemble des acteurs issus de la gouvernance ;
- Doivent imposer des recommandations très sévères aux acteurs concernés.

⇒ **Tourisme et bien-être**

- Là où il y a tourisme et éco-tourisme, la biodiversité est au rendez-vous ;
- L'investissement dans un volet nature est plus intéressant car il génère des activités de plein air qui ne sont pas du tout impactantes pour le paysage (bonne rentabilité).

Comme exemple de **mesure répressive nécessaire**, un membre évoque la nécessité de renforcer la coercition par un principe de « **pollueur/payeur** », et ce via une technique de surveillance et d'observation.

S'ensuit une **définition claire du « maillage écologique »** : Permettre aux êtres vivants d'occuper le territoire en se déplaçant de site en site. Plus ces êtres vivants sont diversifiés, mieux c'est.

La Commune est en mesure d'intervenir avec l'imposition de **règles**, mais aussi d'**incitants financiers** (primes), et ce avec l'aide de **conseillers en biodiversité** (bénévoles, mais aussi professionnels).

La question suivante est enfin soulevée : Comment travailler au renfort de la biodiversité sans que ça coûte toujours plus cher ? Certes, si une telle action implique un **investissement financier**, la somme d'argent n'est pas non plus démesurée par rapport à d'autres dépenses parfois discutables au sein d'une commune.

Actualisation de la fiche-projet 2.6

Il ne s'agit pas de réactualiser toute la fiche-projet lue aux membres par Mme LARDOT ce soir. En effet un prochain groupe de travail composé de plusieurs membres de la CLDR prendra le temps de mener toutes les réflexions et d'apporter tout le temps nécessaire à cet effet.

Ce groupe de travail, encadré par Mme LARDOT et A. EVRARD, se tiendra à l'AC d'Ouffet le 17 décembre à 14h30. Il sera constitué des membres suivants en ayant manifesté le souhait :

- Mme Valérie LIZEN ;
- M. Francis FROIDBISE ;
- M. Philippe VAN SULL ;
- M. Fabian LACASSE ;
- M. Philippe VANDERVORST ;
- M. Pierre GROGNA.

Des actions en faveur du maillage écologique, non citées dans la fiche-projet 2.6 initiale, sont néanmoins d'emblée suggérées par les membres :

- La surveillance assidue d'une petite **carrière**, rue de Hody (à droite en descendant vers Hody) prochainement à acquérir par la Commune, particulièrement riche en matière de biodiversité. Notons que la procédure d'acquisition s'avère longue car il s'agit d'une faillite : les actes ne sont pas encore passés. Mais qui surveillera ce qui s'y déposera ?
- La récréation de **points humides** tels que des mares dans les jardins ou encore des étangs là où ils ont été asséchés pour le passage des exploitants agricoles (drains partout) ;
- La création d'une règle communale imposant aux propriétaires de planter des haies (espèces indigènes) dans le cadre de tout projet nécessitant un permis d'urbanisme. Mme LARDOT répond que la DGO4 le prescrit déjà lors de l'acceptation d'un permis ;
- Renforcer l'efficacité de la règle communale trop peu respectée par les agriculteurs relative au respect des **accotements le long des sentiers**. Mme LARDOT répond que des courriers ont déjà été envoyés à cet effet. Faute d'amélioration les membres souhaitent une amende communale effective à cet effet ;
- La création de **zones tampons** bien gérées entre les 4 petits **sites Natura 2000** présents sur la commune.

De manière générale, les membres souhaitent que la solution à chacun des problèmes constatés/à constater (c'est-à-dire un constat simple) soit apportée par la création d'une règle rigide.

Concernant le point relatif à l'organisation de promenades sur le thème des plantes sauvages et médicinales (exemple : orchidée sauvage), il est spécifiquement demandé de veiller à ce que ces plantes rares ne soient pas dans un premier temps démolies : elles sont en effet souvent arrachées ou écrasées par les machines d'entretien beaucoup trop larges pour les étroits sentiers le long desquels elles poussent.

Des questions auxquelles le nouveau groupe de travail travaillera prochainement sont enfin émises par les membres :

- Qui tient compte des recommandations en matière de biodiversité émises par la Commune depuis deux ou trois ans ?
- Où trouver la liste de ces recommandations ?
- Quel sera le timing de concrétisation de cette fiche-projet ? Ne faut-il pas d'abord en prioriser les intentions ?

c) Présentation brève du CSC relatif à la désignation d'un bureau d'études pour l'actualisation de la fiche 3.2 relative à la création de logements tremplins à Ellemelle

Mme LARDOT présente aux membres les points principaux du CSC. M. JADIN demande à ce que la version complète du document lui soit néanmoins envoyée par courriel pour pouvoir en faire une lecture détaillée. Il est ensuite expliqué qu'il ne s'agit en rien ici d'un CSC relatif aux futurs travaux, mais juste à la désignation d'un bureau d'études qui prendra la fiche en charge lorsque cette dernière sera activée auprès du Développement rural.

Les points principaux du CSC soulevés en cette réunion sont les suivants :

- La définition des logements tremplins :
 - o Ces derniers impliquent une restitution (selon plusieurs options possibles) d'une partie des loyers aux jeunes ménages les ayant momentanément occupés avant d'acheter ou de faire construire une maison sur le territoire communal. A. EVRARD précise cependant que cette option « tremplins » est difficilement rentable pour la Commune et qu'une autre option sans restitution financière mais susceptible tout de même de générer des possibilités d'économies pour les jeunes et à priori tout autant subsidiable par le DR (80%) consiste en des « logements moyens pour jeunes ». Notons que ces derniers sont parfois munis de 3 à 4 chambres pour les ménages ayant déjà des enfants ;
- La transformation d'un bâtiment ancien dans le village d'Ellemelle : dont l'enveloppe actuelle doit dès lors être respectée ;
- Le nombre de logements souhaité en ce lieu : 3 à 4 ;
- La création de deux places de parking par logement, soit 6 à 8 ;
- La mission précise du futur auteur à désigner : l'actualisation et la précision de la fiche 3.2 en vue d'une activation auprès du DR ;
- La précision des tranches : 2, dont une première ferme.

M. JADIN souhaite savoir comment sera jugée la qualité de chaque candidature (puisque 50% de subjectivité). Mme LARDOT précise que chaque candidat/soumissionnaire devra présenter 3 projets qu'il aura déjà réalisés et accompagnera sa présentation d'une attestation de bonne exécution. Notons également que celui qui proposera le prix le plus bas obtiendra d'office 45 points.

Invitation à l'interCLDR du 12 décembre 2019

A. EVRARD invite tous les membres à participer l'interCLDR annuelle du GREOVA organisée cette fois dans la salle acoustique de l'Escale à Esneux, à 19h, le 12 décembre 2019. Cette réunion transcommunale portera sur le projet suivant : la création d'une plateforme Economie/Emploi/Formations, et sur la prise de mesures concrètes pour développer un panel de formations sur le territoire OVA. Les membres recevront prochainement à cet effet une invitation officielle de la part de la Commune.